

## Avis d'audience publique

Le 7 novembre 2007 Réf. 2008-H-01

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique d'un jour pour étudier les résultats de l'examen environnemental préalable (examen préalable) du projet de Zircatec Precision Industries Inc. (Zircatec) concernant la production d'un combustible CANDU d'uranium faiblement enrichi pour son installation située à Port Hope (Ontario).

Date de l'audience : 9 janvier 2008

Lieu: Holiday Inn Oshawa, 1011 Bloor St. East, Oshawa (Ontario)

Zircatec est actuellement autorisée à produire du combustible nucléaire pour les réacteurs CANDU et les réacteurs de recherche. La société a fait part de son intention de produire une nouvelle grappe de combustible nucléaire contenant 1 % de dioxyde d'uranium enrichi et un mélange de dioxyde d'uranium. Cette production nécessiterait la construction et l'exploitation de deux chaînes de production d'éléments de combustible et d'une chaîne de montage de grappes de combustible.

En vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, une évaluation environnementale doit être réalisée afin de déterminer si le projet est susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement, en tenant compte des mesures d'atténuation appropriées. Si la Commission conclut que le projet n'est pas susceptible d'entraîner de tels effets, elle pourra procéder à l'examen de la demande de permis de Zircatec.

L'ébauche du rapport d'examen préalable a été publiée aux fins d'examen public pendant une période de 30 jours, qui a pris fin le 19 octobre 2007. Les résultats de cette consultation feront partie du mémoire que le personnel de la CCSN présentera lors de l'audience. Le mémoire du personnel de la CCSN sera disponible dès le 13 novembre 2007 en communiquant avec le Secrétariat.

Le public est invité à commenter les résultats de l'examen préalable, par le biais d'une présentation orale ou d'un mémoire. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Secrétariat de la Commission, à l'adresse indiquée plus loin, d'ici le 12 décembre 2007. Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, la demande doit comprendre les renseignements suivants :

- un mémoire exposant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- une explication de la forme de l'intervention, soit par mémoire, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.



On trouvera sur le site Web de la CCSN (<u>www.suretenucleaire.gc.ca</u>.) l'ordre du jour et des renseignements sur le processus d'audience publique. Les documents d'audience, y compris le rapport d'examen préalable, ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat, à l'adresse suivante :

a/s de Louise Levert Secrétariat Commission canadienne de sûreté nucléaire 280, rue Slater, C.P. 1046 Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél.: 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Téléc.: 613-995-5086

Courriel: interventions@cnsc-ccsn.gc.ca